

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 août 2015

Présents : Mme Sylvie SECHET Mmes Paule MASSON, Sylvie MILLOT, et Mrs Bernard PERUS, Jean Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON, Sébastien DESBOURDES, Marcel DUBOIS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie GRILLON pouvoir à Mme Paule MASSON
Mme Catherine LAVAUD pouvoir à Mme Sylvie SECHET
Mme Aline VAUTHIER pouvoir à Mr Fabrice AUCOULON
Mr André MAUTRAIT pouvoir à Mr Sébastien DESBOURDES
Mr Jürgen ALLEAUME pouvoir à Mr Jean Michel DUMAZERT

Absentes : Mmes Anne OLIVIER, Martine HUIBAN

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Jean Michel DUMAZERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du 02 juillet 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, approuve le compte rendu du 02 juillet 2015.

3) PLU : abrogation délibération du 02 juillet 2015

Mme le Maire explique au conseil municipal que les services de la DDT lui ont fait remonter une anomalie sur la délibération du 02 juillet 2015 relative à l'arrêt du Projet de PLU de la commune.

Elle précise que la phrase « Le bilan de concertation étant effectué .cf document joint » doit se trouver en bas du document précédé de DECIDE et non en haut.

Mme le maire demande au conseil municipal d'abroger la délibération du 02 juillet 2015 afin d'arrêter de nouveau le projet en bonne et due forme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'abroger la délibération du 02 juillet 2015 relative à l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme de la commune de Boissy le Cutté.

4) PLU : Arrêt du projet

Mme le Maire demande au conseil municipal d'arrêter le projet du PLU de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'arrêt du projet du PLU de la commune de Boissy le Cutté.

5) Questions diverses

- Mr DESBOURDES précise qu'un riverain de la sente Parachini se plaint qu'il y a beaucoup de jeunes qui se regroupent dans cette sente qui s'amuse à lui jeter des pommes dans son domicile.

- Mr DESBOURDES informe que le bassin de la rue du Repos est plein de sable et d'eau dû à l'entreprise maraîcher qui arrose toute la journée le champ voisin. Il demande que le SIARCE fasse un constat.

- Mme le Maire informe qu'à 15 jours de la rentrée la commune n'a pas de réponse de la CCEJR sur les activités périscolaires.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 19H15.